

# La veille sanitaire à La Réunion et à Mayotte

## Que signaler ?

- Tout événement sanitaire ou environnemental susceptible de constituer une menace pour la santé publique
- Les intoxications aiguës, un nombre de cas anormalement élevé ou une sévérité inhabituelle d'une pathologie, une pathologie inhabituelle à potentiel épidémique, une suspicion d'exposition environnementale à risque pour la population, etc.
- Les maladies à déclaration obligatoire
- Les événements indésirables graves liés à des soins, les infections associées aux soins, sans préjudice de la déclaration à faire aux agences nationales de sécurité sanitaire
- La survenue de cas groupés dans une collectivité : Epidémie de gastroentérites dans une école, cas d'infections respiratoires aiguës dans une maison de retraite, cas d'intoxication alimentaire collective, etc.

## Comment signaler ?

- **Coordonnées de la plateforme de La Réunion :**

Téléphone : 0262 93 94 15 - Fax : 0262 93 94 56  
Portable d'astreinte : 06 92 61 75 56  
Mail : [ars-oi-signal-reunion@ars.sante.fr](mailto:ars-oi-signal-reunion@ars.sante.fr)

- **Coordonnées de la plateforme de Mayotte :**

Téléphone : 0269 61 83 20 Fax : 0269 61 83 21  
Portable d'astreinte : 0639 69 14 29  
Mail : [ars-oi-cvags-mayotte@ars.sante.fr](mailto:ars-oi-cvags-mayotte@ars.sante.fr)

## A la réception d'un signalement

- Tout signal reçu à la CVAGS est vérifié et validé.
- Une fois validé, l'évaluation du signal en termes de menace pour la santé des populations est réalisée.

L'investigation d'un signal a pour but de décrire et d'analyser le plus précisément possible la situation en identifiant l'agent causal si celui-ci est inconnu au départ.

Ses conclusions permettent de définir les mesures de gestion adaptées :

- recherche des sujets contacts,
- définir avec les partenaires les rôles de chacun,
- prélèvements et analyse en lien avec les partenaires,
- mise en oeuvre des mesures adaptées à la situation en lien avec les partenaires,
- information éventuelle du public,
- information si besoin de la préfecture, du niveau national (Direction Générale de la Santé, Institut de Veille Sanitaire) voire international (OMS via DGS, Réseau SEGA)

## Dautre part...

Des réunions hebdomadaires au sein de chaque plateforme et entre les deux plateformes de La Réunion et de Mayotte pour faire le point sur la veille internationale, les événements de la semaine, les investigations réalisées et les mesures de gestion.

Ces réunions font l'objet d'un compte-rendu diffusé en interne. Une synthèse hebdomadaire sur la veille et sécurité sanitaire est faite tous les vendredis à l'attention des Préfets.

**Texte complet**  
**Organisation de la veille sanitaire à La Réunion et à Mayotte**  
**Dr Dominique POLYCARPE (ARS-OI)**  
**Laurent FILLEUL (Cire OI)**

[\[Lire\]](#)

[\[Retour à la page précédente\]](#)